

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

7 AVRIL 2020

Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

1 – Transmission d'ordonnance

Dans le contexte actuel, le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec réitèrent l'importance de limiter, dans la mesure du possible, la circulation des ordonnances papier. Il est demandé aux prescripteurs de privilégier la transmission d'ordonnance par l'un des modes suivants :

- Transmission par télécopieur;
- Transmission par voie électronique en utilisant le Dossier Santé Québec (DSQ);
- Transmission verbale par téléphone du prescripteur au pharmacien.

Pour en savoir plus, consultez le communiqué: [Diminuer les ordonnances papier dans le contexte de pandémie](#)

2 – Clinique de dépistage mobile

La clinique de dépistage mobile est en œuvre depuis le 1^{er} avril. Nous vous rappelons que si vos patients ne rencontrent pas les critères de priorisation établis par la santé publique (P1 à P5), vous devez contacter le directeur de santé publique pour obtenir son approbation de dépistage (P6). Nous vous demandons de porter une attention particulière au respect des critères de priorisation pour la référence vers la clinique de dépistage mobile.

Pour en savoir plus sur les clientèles qui recevront un test de dépistage prioritaire, consultez le point 8 du [bulletin du 2 avril](#) ainsi que le communiqué [Ouverture de la clinique mobile désignée](#).

3 – Deux nouveaux services

- a) Centre désigné de convalescence (Armée du Salut):** Dès demain, des usagers pourront être accueillis au centre désigné de convalescence qui est situé dans les **locaux de l'Armée du Salut**, situé près de l'Hôtel-Dieu de Québec. Le centre désigné de convalescence est destiné aux usagers qui ont reçu un résultat positif de COVID-19 et qui nécessitent des soins. Il s'adresse aux usagers de 14 ans et plus, qui ne répondent pas aux critères d'hospitalisation et pour lequel le maintien à domicile est impossible.

b) Cliniques désignées d'évaluation (CDÉ) : Les quatre cliniques désignées d'évaluation (CDÉ) sont maintenant en fonction. Les CDÉ procèdent à l'évaluation médicale de tout patient qui désire une consultation médicale de première ligne et qui présente des symptômes d'allure grippale, de gastroentérite ou s'apparentant à ceux de la COVID-19. Toute personne, inscrite ou non inscrite à un médecin de famille, qui présente ces symptômes et qui a un besoin de consultation en médecine de famille peut téléphoner au 1 877 644-4545 ou au 418 644-4545 afin d'obtenir une évaluation clinique par une infirmière. La personne sera ensuite dirigée vers la ressource adéquate.

À l'heure actuelle, les usagers peuvent obtenir un rendez-vous **en moins de 24 heures**. Les quatre CDÉ sont situées aux endroits suivants:

1. Hôpital Jeffery Hale (Québec)
2. MAclinique Lebourgneuf (Québec)
3. Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Donnacona (Portneuf)
4. Centre des loisirs St-Hilarion (Charlevoix)

4 – Info-MADO

Pour connaître la définition de personnes qui devraient être investiguées pour le COVID-19, consultez l'Info-MADO :

https://www.ciuuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/SantePublique/Coronavirus/DSPUBL_info-mado_covid19_2020-04-06.pdf

5 – État de situation

Québec : En date du 7 avril 2020, il y a 9 340 cas confirmés de COVID-19 (augmentation de 769 cas depuis hier). De ce nombre, 583 personnes sont hospitalisées, dont 164 sont aux soins intensifs. Nous sommes dorénavant à 150 décès (augmentation de 29 décès depuis hier).

Capitale-Nationale : En date du 7 avril, il y a 375 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 18 cas depuis hier), dont 42 personnes hospitalisées, ce qui inclut 11 personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, 4 décès ont été constatés dans la région.

6 – Informations et directives

Port du masque : À noter qu'il n'y a pas de directives officielles concernant le nombre de masques de procédure que les professionnels doivent porter par jour. Nous vous demandons de vous assurer de l'utilisation adéquate du masque par les employés, à partir de l'outil disponible sur le site Web destiné aux professionnels :

<https://www.ciuuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/covid19/ressources-humaines/port-du-masque-de-procedure>

7 – Bulletin COVID -19-DRMG-CMDP du 8 avril 2020

Veuillez prendre note que le bulletin fera exceptionnellement relâche le mercredi 8 avril 2020.